



RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Strasbourg, le 12 AVR. 2018

Rectorat

Pôle des ressources humaines

Division des personnels
d'administration et d'encadrement

Bureau des personnels d'inspection,
de direction, d'orientation,
d'éducation et de surveillance

Affaire suivie par
Isabelle Schmitt
Téléphone
03 88 23 35 11
Mél.
isabelle.schmitt
@ac-strasbourg.fr

Référence :

DPAE 1/JB/Circulaire rattachement
administratif PSY EN

Adresse des bureaux
27 boulevard Poincaré
67000 Strasbourg

Adresse postale
6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg cedex 9

La Rectrice

à

Mesdames et Messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale de circonscription
s/c de Madame l'inspectrice d'académie,
directrice académique des services
départementaux de l'éducation nationale du
Haut-Rhin

s/c de Monsieur l'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
départementaux de l'éducation nationale du
Bas-Rhin

**Objet : 2^{ème} phase du mouvement des psychologues de l'éducation nationale / éducation,
développement et apprentissage (PSY EN / EDA) à la rentrée 2018 :
- rattachement administratif à une école.**

La présente circulaire fixe les modalités de rattachement administratif à une école des PSY EN / EDA à la rentrée 2018.

1) Principes généraux

Les personnels détachés ou intégrés dans le corps des PSY EN / EDA sont affectés dans une circonscription. Dans le cas d'un poste à complément de service, cette circonscription correspond à l'occupation principale et l'autre circonscription à l'occupation secondaire. Le cas échéant, ils sont mutés dans une circonscription.

Par ailleurs, ils sont rattachés administrativement à une école de manière pérenne. Dans le cas d'un poste à complément de service, cette école correspond à l'occupation principale et l'autre école à l'occupation secondaire.

Les personnels sollicitant une mutation à la rentrée 2018 doivent exprimer des préférences portant sur l'école ou dans le cas d'un poste à complément de service sur les écoles de rattachement administratif.

Les personnels ne sollicitant pas une mutation à la rentrée 2018 ont la possibilité de solliciter au sein de leur circonscription une révision de leur école de rattachement administratif.

2) Formulation des vœux de rattachement administratif

La formulation des vœux de rattachement administratif sera effectuée à l'aide de l'imprimé ci-joint. Cet imprimé sera retourné par mail à ce.dpae@ac-strasbourg.fr pour le **23 avril 2018**, délai de rigueur, même pour les personnels qui ont déjà fait parvenir leurs vœux de rattachement.

Vous trouverez ci-joint un tableau récapitulatif par département et par circonscription l'école de rattachement administratif et en cas d'un poste à complément de service, l'école occupée à titre principal et l'école occupée à titre secondaire. Tous les postes sont susceptibles d'être vacants. Les postes vacants à ce jour dans les écoles de rattachement administratif sont précisés dans ce tableau. Les vœux liés au rattachement administratif peuvent porter sur des postes vacants ou des postes susceptibles d'être vacants.

J'attire votre attention sur le poste spécifique situé dans la circonscription « Strasbourg adjoint IA ». Le rattachement administratif porte sur l'école européenne de Strasbourg (occupation principale) et l'école l'île aux Frênes d'Eschau (occupation secondaire).

La partie « école européenne » du poste nécessite des interventions en direction de publics d'élèves allant de l'école maternelle au lycée avec des problématiques spécifiques au multilinguisme. La connaissance de l'allemand et de l'anglais sont indispensables.

Les candidats à ce poste adresseront par la voie hiérarchique une lettre de motivation à l'IEN adjoint du Bas-Rhin et seront reçus en entretien.

3) Résultats

Le choix de l'école de rattachement administratif sera arrêté après avis de la commission administrative paritaire académique (CAPA) des PSY EN qui est prévue le 13 juin 2018.

Le bureau de gestion des PSY EN (Madame Brigitte Ritzenthaler, brigitte.ritzenthaler@ac-strasbourg.fr, numéro de téléphone : 03.88.23.35.16) est à la disposition des personnels pour toute demande de précisions.

Je vous remercie de bien vouloir assurer la diffusion auprès des personnels placés sous votre autorité.

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire général adjoint
Directeur des ressources humaines



Jean-Pierre Laurent

Copie à Messieurs les IEN adjoints du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.